



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12/07/2012

L'an **deux mil douze** le **12 juillet**, les membres du comité du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Baptiste Chevreil à Tresboeuf, sous la Présidence de Monsieur BOURNICHE Jean-Pierre, Président.

Date de 1^{ère} convocation : **7 juin 2012**

Date de 2^{ème} convocation (car non atteinte du quorum lors du comité syndical du 29 juin 2012) : **2 juillet 2012**

Nombre de membres en exercices : 64

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 21

Présents : CHEREL Gérard – DEROCHE Bernard – BOURNICHE Jean-Pierre – LACHERON Françoise – TERRIEN Philippe - DEMY Jean-Pierre – GERARD Xavier – MARTIN André – CARIOU Philippe - GOUVERNEUR Gilles - BOUVET Jean-Pierre – MENARD Gilbert - BOUCHARD Henri – BOULET Yves - RENAUD Hubert – SAFFRAY Sylvie

Absents excusés :

BURBAN Yannick donne pouvoir à BOURNICHE Jean-Pierre

COLAS Paulette donne pouvoir à DEMY Jean-Pierre

GUILLET Cyrille donne pouvoir à MENARD Gilbert

PERES Patrick donne pouvoir à LACHERON Françoise

GAUTIER Alain donne pouvoir à DEROCHE Bernard

Absents : JOUADE François – HILLIGOT Jean-Paul - BEAULIEU Jean-Luc – LEBON Yves - VALAIS Henri - SOULAS Raymond - FALAISE Claude - LE MÉE Philippe - VIGNON René – CORBIERE Philippe - BARREL Bruno - ETENDARD Jean-Pierre – PIVANT Loïc - BRULÉ Olivier – SAFFRAY Denis - POIRIER Carl – RINFRAY Olivier – COLIN Yves - RENAUD Gérard - DUFIL Roger - MOUTEL Annie - PELTIER Bernard - BOISNARD Jean-Michel - BRILLET Louis - BEAUFILS Gérard - OLLIVRY Bernard – MOISAN Bernard - LAUGLE Pierre – ROUSSEL Frédéric - BOUCAUD Albert - PELTIER Eric - FAUCHEUX Christian - GENDROT Jean-Claude – RAISON Gérard – THOMAS Eric - HOUSSAIS Arsène – THOMAS Alain - BEAUGEARD Régine – LEPICIER René-Marc – DROUET Albert - CHATELAIN Gérard - PIGREE Pascal – MARTIN Francis

Secrétaire : Mme LACHERON Françoise

Validation du plan de financement des travaux d'arasement sur les moulins de Rochereuil et des Vaux

Délibération N° 2012 – 008

M. le Président rappelle que la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) demande d'atteindre d'ici 2015 le « bon état écologique » des cours d'eau. Il rappelle également que la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 ainsi que le Grenelle de l'Environnement imposent le rétablissement de la continuité écologique dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la DCE.

Sur le bassin versant du Semnon, il existe de nombreux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. La présence de ces ouvrages est un des paramètres les plus déclassant de la morphologie des principaux cours d'eau du bassin versant. Parmi ces ouvrages, 10 d'entre eux ont fait l'objet d'une étude complémentaire en 2011 afin d'étudier en détail la faisabilité des différentes solutions techniques possibles et les mesures d'accompagnement éventuelles à mettre en place afin de rétablir la continuité écologique.

Les 10 ouvrages concernés par cette étude ont été, de l'amont vers l'aval :

- Le moulin de l'Aiguillon
- Le moulin des Vaux (ou de Roche)
- Le moulin de Briand
- Le moulin de Pussac
- Le moulin de Bas Germigné
- Le moulin de Rochereuil
- Le moulin de Quénouard
- Le moulin de Roudun
- Le moulin de l'Ardouais
- Le Grand Moulin

Cette étude complémentaire a permis de définir pour chaque ouvrage concerné des propositions d'aménagement et de valider par ouvrage, en concertation avec les propriétaires, un scénario. Pour 2012, après concertation et suite à l'obtention des accords des 2 propriétaires concernés, ce sont donc les moulins de Rochereuil et des Vaux qui vont faire l'objet de travaux sur la base des scénarios validés (effacement des ouvrages).

Ces travaux dont le montant s'élève à 49 149,38 € TTC peuvent bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), du Conseil Régional de Bretagne et du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

	Taux	Montant
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	50%	24 574,69 € TTC
Subvention Conseil Régional de Bretagne	10%	4 914 € TTC
Subvention FEDER	20%	9 829 € TTC
Participation du Syndicat	20%	9 831,69 € TTC
TOTAL	100%	49 149,38 € TTC

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

20 Pour, 1 Contre

1 – approuve le plan de financement des travaux d'arasement sur les moulins de Rochereuil et des Vaux ;

2 – autorise le Président à solliciter les subventions conformément au plan de financement présenté ci-dessus ;

3 – donne tout pouvoir à M. le Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce projet (demandes de subventions, marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux...).

Location d'un bureau au 1^{er} étage dans les locaux de Janzé en remplacement du bureau du rez-de-chaussée

Délibération N° 2012 – 009

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il est proposé au Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon de louer un bureau d'environ 50 m² au 1^{er} étage en remplacement du bureau de 16 m² actuellement loué au rez-de-chaussée dans les mêmes locaux pour un supplément de 100 € HT par mois. M. le Président précise les avantages de disposer d'un bureau plus grand : possibilité de prendre des stagiaires, de faire des réunions de bureau sur place, ...

Il précise que ce bureau, appartenant à la SCI Black Bass dont M. Moreau est le co-gérant, est disponible, au 8 rue Charles Lindbergh à Janzé, pour un loyer de 400 € HT par mois, charges comprises (Eau – Chauffage – Electricité) à compter du 01/09/2012.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

20 Pour, 1 Abstention

1- décide de louer ce local à Janzé pour un montant de 400 € HT par mois, charges comprises (Eau – Chauffage – Electricité) à compter du 01/09/2012.

2- autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.